



Madame, Monsieur

J'ai le plaisir de vous annoncer que la validation de votre permis, pour la saison 2025-2026, sera possible dès le **03 juin**.

Vous pourrez valider :

- Soit un **permis national unique toutes espèces à 225.80 €**
- Soit un **permis départemental Eure-et-Loir toutes espèces à 149.95€.**

Pour vous aider pour le paiement des validations, la Fédération vous propose d'effectuer votre paiement en trois fois, en ligne sans vous déplacer, en vous connectant sur le site de validation.

Ce service sera également possible au siège de la Fédération à Chenonville avec un paiement par carte bancaire. Je vous rappelle que la validation par internet, via e-validation, vous permet de valider et d'imprimer votre permis à domicile avec un maximum de sécurité et de gain de temps.

Le personnel de la Fédération est à votre disposition pour tout renseignement au 02.37.24.04.00.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente saison 2025-2026.

Jean-Paul MOKTAR

Président de la Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir

En 2024, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), a mis en place un nouveau site de validation en ligne, si votre compte n'est pas encore créé **une inscription est nécessaire**

lors de votre **première connexion**. Pour cela connectez-vous sur :

https://validationpermischasser.chasseurdefrance.com/?federation=FDC_28

puis cliquer sur [S'inscrire maintenant](#)



Vous aurez besoin de **votre IDGU à 14 chiffres** (chiffres du code barre au recto) **et d'une adresse mail**.

Si toutefois, vous souhaitez valider en ligne, sans vous inscrire, un autre chasseur pourra le faire pour vous. Il devra sur son compte cliquer sur « validation pour un tiers » et saisir votre identifiant à 14 chiffres et votre date de naissance.

N'hésitez pas à nous contacter au 02.37.24.04.00.

Nous vous rappelons que les validations du permis de chasser avec envoi à domicile sont **imprimées et envoyées par une société extérieure, le délai d'acheminement est de 10 à 15 jours**

Assurance : CHANGEMENT D'ASSUREUR

La fédération rappelle que la souscription d'une assurance « responsabilité civile chasse » est obligatoire.

Le prix de cette assurance, négocié par votre Fédération auprès de **TERRASSUR**, est à **22 € (prix minimum imposé par le congrès de la FNC le 19 mars 2025)**.

Si vous souhaitez souscrire des options, reportez-vous à la notice de TERRASSUR ci-jointe.

Paiement en trois fois sans frais :

La fédération des chasseurs vous propose un paiement fractionné de votre validation.

Deux possibilités s'offrent à vous :

☞ **Sur le site internet de validation**

☞ **A la fédération** : muni de votre carte bancaire CB et d'une pièce d'identité

(Attention sont refusées les cartes Business, Maestro, Electron, carte jeunes, Online, ...)

Communes limitrophes

Nous vous rappelons que la notion de communes limitrophes pour les permis départementaux n'existe plus. Chaque chasseur doit donc être muni d'un permis validé pour le département où il chasse.

Exception est faite pour les territoires contigus, à cheval sur deux ou plusieurs départements, pour lesquels les chasseurs pourront chasser avec une validation de l'un ou de l'autre(s) département(s).

Carnet de prélèvement « Bécasse des bois »

Pour la chasse à la Bécasse des bois, le prélèvement maximal autorisé par chasseur est fixé, en Eure-et-Loir, à 2 oiseaux par jour, 3 oiseaux par semaine et dans la limite du prélèvement maximum de 30 par chasseur et par saison sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Pour obtenir un carnet de prélèvement, il vous suffit de cocher la case correspondante sur le bon de commande. **Il vous sera adressé en septembre, pensez à coller votre étiquette (disponible sur votre validation).**

Vous pouvez également choisir la version numérique du carnet bécasse en téléchargeant l'application CHASSADAPT sur votre smartphone. **Tout choix d'un carnet papier est définitif, il n'est pas possible de basculer sur CHASSADAPT en cours de saison.**

Pour tout renseignement : 02.37.24.04.00.

Fédération des Chasseurs d'Eure et Loir

12 rue du Château – Chenonville – 28360 LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP

Tél 02.37.24.04.00 - e-mail : fdc28@fdc28.fr